Transport - Logistique	**PROTOCOLE DE SECURITE CHARGEMENT / DECHARGEMENT**	Numéro : 1 Crée-le : 16/12/2025 Date MAJ : Page : 1/5 Site : Dépôt 27

DECRET N°92-158 du 20 février 1992 : Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure ARRETE du 26 AVRIL 1996 : Opérations de chargement et de déchargement - Code du travail articles R.4515-1 à R4515-11

ENTREPRISE D'ACCEUIL	TRANSPORTEUR *ENTREPRISE EXTERIEURE*
Raison sociale : SIMON REIMS **Adresse :** 27 rue du Val Clair 51100 REIMS **Tél :** 03.26.87.44.95 **Nom du représentant :** Gilles SIMON - Gérant **Tél :** 03.26.87.44.95 / 06.80.24.43.33 **Mail :** gsimon@simon@simon-transports.fr **Nom du responsale logistique :** Paul BILLOT **Tél :** 06.72.97.17.13 **Mail :** pbillot@simon-transports.fr **Mail du site :** gmallard@simon-transports.fr logistique@simon-transports.fr **Nom du responsable sécurité :** Anaïs FEMENIA **Tél :** 06.40.89.86.83 **Mail :** afemenia@simon-transports.fr	**NOM :** **Adresse :** **Tél :** **Représenté par :** **Mail :** **Qualification :**

HORAIRES D'OUVERTURE
En semaine : du lundi au vendredi : Matin : 8h- 12h30 Après-midi : 13h30 – 18h

Il est établi le présent protocole de sécurité concernant des opérations :

Opérations : ☒ Chargement ☒ Déchargement ☒ Réalisée par l'entreprise d'accueil ☐ Réalisée par l'entreprise de transport	☐ Occasionnelle, date : ☐ Répétitives

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SECURITÉ

REGLES APPLICABLES A TOUS VEHICULES PENETRANT SUR LE SITE

Consignes d'accès au site :

- **Interdiction de fumer hors zone fumeur**
- Les conducteurs autorisés à entrer sur le site sont soumis aux règles du code de la route et aux consignes en vigueur sur le site.
- Les conducteurs doivent être en mesure de présenter ce protocole sécurité.
- **Le port de chaussures de sécurité, gilet fluorescent sont obligatoires sur l'ensemble du site.**

Consignes de circulation :

- **Vitesse maxi 20km/h.**
- **Respect de la signalisation**
- Ne pas circuler en dehors des zones désignées par le plan de circulation
- Priorité aux engins et chariots élévateurs

Consignes de stationnement :

- Stationnement pour les poids lourds sur les zones d'attente dédiées
- Stationnement pour les véhicules légers sur le parking
- **Moteur éteint**

Consignes de mise à quai

- Se présenter au service LOGISTIQUE avant la mise à quai
- Obligation de mettre les cales lors de la mise à quai de l'ensemble.
- **Moteur éteint**
- **Mise en position de sécurité (frein parking)**
- Présenter sa remorque propre et balayée (Ne pas balayer lorsque la remorque est à quai)

Consignes durant le chargement/déchargement :

- **Entrée autorisée DANS le dépôt, seulement derrière l'équipement de protection collectif.**

EN CAS D'INCIDENT :

- Arrêter l'opération en cours et attendre les instructions de notre personnel

EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL :

Alerter le personnel présent qui prendra toutes les mesures nécessaires dans le cadre de notre organisation **ou appeler les secours en composant le 18** (Pompiers) **ou le 15** (SAMU).
Présence d'une trousse de secours

EN CAS D'ALERTE :

INCENDIE OU INCIDENT

- Arrêter les opérations en cours, dans la mesure du possible, effectuez les opérations nécessaires, telles que l'arrêt des pompes, débranchement des flexibles puis suivre les consignes d'évacuation de notre personnel afin de rejoindre le point de rassemblement.

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

ELEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE INTERVENANTE

Type de véhicule :	☐ Véhicule léger ☒ Véhicule poids lourd (isolé ou articulé) **Autre (préciser)** .....
Aménagement ou type :	☐ Carrossés ☒ Bâchés ☐ Plateaux ☐ Bennes ☐ Citernes ☐ Autre (préciser) .....
Conditionnement des marchandises :	☒ Palettes ☐ Caisses / Colis ☐ Vrac ☐ Fûts ☒ Conteneurs 1000L / VARIBOX Autre.....
Matériel et engins spécifiques utilisés pour le chargement ou le déchargement	☒ Quais fixes ☒ Cales ☐ Chandelles ☐ Chariot élévateur (entreprise d'accueil) dans le cas d'un chargement-déchargement à plat Autre :
Nature des produits	Matières ou substances dangereuse pouvant être soumis à l'ADR : ☒ OUI ☐ NON ☐ Explosif ☒ Inflammable ☐ Comburant ☐ Gaz sous pression ☐ Corrosif ☐ Toxicité aiguë ☐ Nocif ou irritant ☒ Danger pour la santé ☒ Danger pour l'environnement

Représentant de l'entreprise d'accueil	Représentant de l'entreprise de transport
Fait à : Reims Nom : Gilles SIMON Fonction : Gérant Date : 16/12/2025 Signature simon Reims TRANSPORTS - LOGISTIQUE S.A.R.L. au capital de 80.000€ 21 Rue du Val Clair - B.P. 303 - 51682 REIMS Cedex 2 Tél. 03.26.87.44.95 - Fax : 03.26.87.58.08 Siret : 49002306600031 - T.V.A. : FR 66 490023066 - NAF : 4941 B	Fait à : Nom : Fonction : Date : Cliquez ici pour entrer une date. Signature

Après avoir complété et signé ce protocole, le transporteur en conserve une copie qu'il diffuse à l'ensemble de ses chauffeurs et renvoie l'original à l'adresse suivante :
Format PDF : afemenia@simon-transports.fr

simon Transport - Logistique	**PROTOCOLE DE SECURITE CHARGEMENT / DECHARGEMENT**	Numéro : 1 Crée-le : 16/12/2025 Date MAJ : Page : 5/5 Site : Dépôt 27

PLAN DE CIRCULATION

Borne prise B100
28 27 26 25
17 18 19 20 21 22 23 24
Zone d'attente PL
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
20
ACCUEIL
Zone d'attente PL
Rue du Val Clair